



DEPARTEMENT DE LA DODOGNE - ARRONDISSEMENT DE SARLAT -CANTON DE SAINT CYPRIEN

COMMUNE DE SAINT MARTIAL DE NABIRAT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 3 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Martial de Nabirat étant réuni en séance extraordinaire salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé Ménardie, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MENARDIE Hervé – GERARDIN –VALIERE – BESSE – AVAZERI - MENARDIE Marguerite – PICOT - PIVIN – DEFONTAINE – ROBARDET – BENITTA – VIDAL.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs BEZANGER (procuration à Mme VALIERE Marie-Thérèse), GOURDIS (procuration à M. MENARDIE HERVE), CABANNE.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Nombre de présents : 12.

Nombre de votants : 15.

Le Secrétariat de séance était assuré par : Mme Richard Avazéri.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24 mars 2023.

L'adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2023 est reportée à une séance ultérieure.

Vote du budget primitif 2023 de la commune

Le Maire présente le budget primitif 2023 de la commune. Il fournit au conseil municipal toutes les explications utiles sur les divers éléments de recettes et de dépenses ordinaires. Les deux sections s'élèvent respectivement à :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes :	600 050,78	- Recettes : 234 493,68
Dépenses :	600 050,78	- Dépenses : 234 493,68

Le maire propose d'adopter le budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte le Budget Primitif 2023 de la Commune de St Martial de Nabirat.

Votants : 14

Pour : 14

Contre :

Abstention :



Vote du budget primitif 2023 de l'assainissement

Le Maire présente le budget primitif 2023 de l'assainissement. Il fournit au conseil municipal toutes les explications utiles sur les divers éléments de recettes et de dépenses ordinaires. Les deux sections s'élèvent respectivement à :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes :	58 518,95	- Recettes : 113 499,66
Dépenses :	58 518,95	- Dépenses : 113 499,66

Le maire propose d'adopter le budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte le Budget Primitif 2023 de l'Assainissement.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : Abstention:

Vote du budget primitif 2023 du pôle commercial

Le Maire présente le budget primitif 2023 du pôle commercial. Il fournit au conseil municipal toutes les explications utiles sur les divers éléments de recettes et de dépenses ordinaires. Les deux sections s'élèvent respectivement à :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
- Recettes :	58 500	- Recettes : 76 279,84
- Dépenses :	58 500	- Dépenses : 76 279,84

Le maire propose d'adopter le budget primitif 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, adopte le Budget Primitif 2023 du pôle commercial

Votants : 14 Pour : 14 Contre : Abstention :

Mise à disposition au service de l'Assainissement du personnel communal : remboursement de traitement au budget communal 2023.

Le maire indique que la commune met à la disposition des services de l'Assainissement les agents communaux, Georges Ponchel et Aubin Leblond, à raison de 4h par semaine soit un salaire annuel de 2 000 €.

En conséquence, il propose que le budget de l'Assainissement rembourse au budget communal la somme de : 2 000 €.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : Abstention :



Reversement du budget primitif 2023 de la commune au budget primitif 2023 du pôle commercial.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de reverser une somme de 15 273 € de l'article 65821 (fonctionnement dépenses) du budget primitif 2023 de la commune à l'article 757 (fonctionnement recettes) du budget primitif 2023 du pôle commercial.

Votants : 14

Pour : 14

Contre :

Abstention:

Tarifification des transports scolaires à compter de la rentrée 2023.

Le maire informe le conseil municipal que la Région Nouvelle Aquitaine exerce depuis le 1^{er} septembre 2017 la compétence d'organisation du transport scolaire. Dans sa séance du 27 février 2023, le Conseil Régional a opté pour la revalorisation du barème régional des participations familiales au transport scolaire à partir de la rentrée scolaire 2023.

Rendue nécessaire dans un contexte inflationniste qui impacte le secteur des transports publics, la hausse sera étalée sur 3 années scolaires (2023-2024, 2024-2025 puis 2025-2026) avec une évolution annuelle de 3,5 %.

Le maire rappelle que les communes du RPI (ST Martial de Nabirat, Nabirat, St Aubin de Nabirat) et hors RPI (Bouzac, Florimont-Gaumier) ainsi que les parents d'élèves verseront une participation indexée sur le quotient familial. (voir tableaux ci-joints)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'appliquer le nouveau tarif à compter des rentrées 2023, 2024 et 2025
- Et charge le maire d'effectuer les démarches, d'en informer les communes du RPI et hors RPI citées ci-dessus et de signer toutes les pièces se rapportant à l'affaire citée en objet.

Votants : 14

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Révision de loyers de 5 logements communaux

Vu l'étude réalisée par l'ADIL 24 pour le compte de la commune de St Martial de Nabirat en vue de réviser les loyers des logements communaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réviser comme suit les loyers des logements de la commune de St Martial de Nabirat et autorise le Maire à signer les contrats et courriers s'y rapportant.

Locataire	Logement	Date de révision	Nouveau montant en €	Indice de révision	Date d'entrée en vigueur
MOLENE Nathalie	Logement Ecole	1 ^{er} avril 2023	474,18	4 ^{ème} trimestre 2022 – valeur : 137,26 – INSEE 13 janvier 2023	01/04/2017
NOWAK Lydie	Logement	1 ^{er} mars 2023	362,25	4 ^{ème} trimestre 2022 – valeur : 137,26 – INSEE	15/02/2021



	Le Carbonnier			13 janvier 2023	
Bertot Michel- Tahar Jacqueline	Logement ancien presbytère	1 ^{er} janvier 2023	291,19	2 ème trimestre 2022 – valeur : 135,84 – INSEE 13 juillet 2022	17/05/1993
Bertot Michel- Tahar Jacqueline	Garage	1 ^{er} janvier 2023	35,39	3 ème trimestre 2022 – valeur : 131,67 – INSEE 14 octobre 2022	01/12/2010
HENNEQUIN Simone	Logement Maison Miermont	1 ^{er} mars 2023	305,59	4ème trimestre 2022 – valeur : 137,26 – INSEE 13 janvier 2023	01/03/2019

Votants : 14

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Acquisition d'un ordinateur

Le maire informe le conseil municipal que l'ordinateur utilisé par le Maire et les élus est hors d'usage, il est donc nécessaire d'en acheter un autre. Il présente 3 devis des Ets DXE d'un montant total de 959,15 € HT comprenant : un ordinateur, les logiciels OPENOFFICE et les licences de mise en protection des ordinateurs de la mairie et de l'école.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte le devis ci-dessus et autorise le maire à le signer.

Votants : 14

Pour : 14

Contre :

Abstention :

La Petite Table et la Boulangerie : remplacement des dalles LED et mise en sécurité des dérivations d'alimentation

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de remplacer les dalles LED et de mettre en sécurité les dérivations d'alimentation au pôle commercial à la Petite Table et à la boulangerie.

Il présente le devis suivant : Ets OHM ELEC d'un montant de 1 109,13 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte le devis ci-dessus et autorise le maire à le signer. Samy Vidal ne participe pas au vote.

Votants : 13

Pour : 13

Contre :

Abstention :

Participation au voyage scolaire d'un élève du Collège La Boétie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 35 € par élève au Collège La Boétie à Sarlat-La Canéda afin de financer deux séjours pédagogiques à Carcassonne auquel va participer un élève de St Martial de Nabirat, du 19 au 21 juin 2023.

Micropolisen Aveyron auquel va participer une élève de St Martial de Nabirat une nuitée début mai 2023.

Votants : 14

Pour : 14

Contre :

Abstention :



Achat d'un fauteuil pour l'Agence Postale Communale

Le maire informe le conseil municipal la nécessité d'acheter un fauteuil pour l'Agence Postale Communale. La Poste finance le bien à hauteur de 217 € HT.

Il présente le devis suivant : Ents EXCEL'BURO d'un montant de 254,88 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte le devis ci-dessus et autorise le maire à le signer.

Votants : 14

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Achat de radiateurs au studio Miermont

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acheter des radiateurs pour le studio de Mme Lombard situé au-dessus de la garderie.

Il présente le devis suivant : Ets CGED Sarlat d'un montant de 1029,58 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte le devis ci-dessus et autorise le maire à le signer

Votants : 14

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Communications - divers

Participation Citoyenne à la Sécurité

Feu vert est donné à François Defontaine pour la commande de 2 panneaux à 40 € HT l'unité pour signaler aux entrées de bourg l'adhésion de la commune à ce protocole.

La Rustine

Cette épreuve cycliste organisée par la communauté de communes de Domme-Villefranche passera à St Martial de Nabirat les 1 et 2 juillet 2023. Annie Gérardin sollicite des volontaires parmi les élus pour assurer le ravitaillement. Le Maire rappelle que la fête votive du village est organisée ces jours-là et ne souhaite pas que cette épreuve cycliste vienne perturber le déroulement habituel de la fête.

Déchets ménagers

François Defontaine indique qu'au cimetière les anciens bacs ne seront plus collectés et qu'une solution doit être trouvée. Les agents communaux en seront en charge. Concernant la gestion des composteurs collectifs, une formation est dispensée par le SICTOM du Périgord Noir ; il pense qu'il serait bon d'y inscrire un des agents communaux. Il recommande enfin aux associations d'être vigilantes lorsqu'elles organisent des manifestations et de bien trier leurs déchets.

Hangar à La Fontaine

François Defontaine s'interroge sur le devenir d'un hangar qui se délabre, situé à « La Fontaine ». Des courriers restés sans suites avaient été adressés au propriétaire par les précédentes municipalités. Le Maire demande à la Secrétaire de Mairie de lui sortir le dossier pour faire le point sur celui-ci.

Visite de l'ATD 24

Mme Mylène Pestourie de l'ATD 24 s'est rendue à St Martial de Nabirat le 29 mars dernier pour rencontrer une commission composée de Mmes Bénitta, Gérardin, Picot, Valière et de Mrs



Defontaine et Robardet. Des études de valorisation et d'aménagements de bâtiments vont être réalisés par Mme Pestourie :

- sur la grange Ruchaud, 2 études :

- création d'appartements + local archives ;
- création d'appartements + local archives + bibliothèque.

- sur l'actuelle bibliothèque : création d'un pôle culturel ;
- sur la savonnerie : création d'un logement.

Déplacement de l'APC

M. Vandroux, responsable départemental de la Poste, se rendra à St Martial de Nabirat le 21 avril prochain dans l'après-midi afin de visiter l'ancien local d'infirmière situé sur le site du Pôle Commercial en vue d'examiner la possibilité d'y implanter l'APC

Local de l'ancienne Savonnerie

Suite à la régularisation foncière à venir avec la Communauté de Communes, l'ancien local à usage de savonnerie redevient entièrement disponible.

Une personne faisant de la pâtisserie sur commande recherche un local pour y établir son activité. Une visite de ce local lui sera prochainement proposée en vue de le lui louer.

Pôle Commercial

Pour faire suite à la précédente réunions, Roger Robardet projette des photos de l'état de la charpente du local yoga, charpente qui apparait en bon état et montre le renforcement effectué des chevrons.

Concernant les projets d'embellissement du local situé dans le prolongement de la Petite Table (crépis des murs + peinture des portes) et d'amélioration du revêtement du parking (pose de pierres blanches du Lot), le Maire indique qu'il autorise les élus à solliciter des devis.

Citerne gaz école

Roger Robardet projette des photos de l'installation de la citerne de gaz à l'école et fait un point sur l'avancée des travaux.

Activités de la Communauté de Communes

François Defontaine commente le PV de la dernière réunion du Conseil Communautaire et fait part de ses inquiétudes quant au développement de cette structure au détriment des communes. Le Maire indique qu'il partage les mêmes inquiétudes.